

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 avril 2016** à compter de **18 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Est absente :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du projet de règlement numéro 1388-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.
3. Avis de motion 2016-08 - Règlement numéro 1388-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.
4. Modification de la résolution numéro 2016-04-115 - « Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé ».
5. Mandat de services professionnels - Analyse organisationnelle.
6. Période d'intervention des membres du conseil.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

2016-04-140

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-04-141

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-M
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN
HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU le dépôt du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2016-08

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-M CONCERNANT LA DIVISION DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Avis de motion est donné par madame Eve Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2016-04-142

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-115 -
« MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ »**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le premier paragraphe des conclusions de la résolution numéro 2016-04-115 intitulée « Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé » par le suivant:

« **D'ENTÉRINER** la suspension d'une journée sans solde, soit le 27 avril 2016, imposée à l'employé portant le matricule 586. »

ADOPTÉE

2016-04-143

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - ANALYSE ORGANISATIONNELLE

ATTENDU que la Ville a le souci d'une saine gestion de son personnel administratif et qu'elle désire s'assurer d'une structure administrative optimale pour faire face aux défis importants auxquels elle sera confrontée dans les prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Consultation RH Sarto Paradis pour procéder à une analyse organisationnelle, pour des honoraires de 20 250,00 \$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'indiqué à son offre de service portant le numéro VLP160302.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer ladite offre de service.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-04-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière